

C0107

2 JOURS

GESTION LOCATIVE ET SOCIALE RÉGLEMENTATION

# PREMIER NIVEAU DE RÉPONSE EN MATIÈRE DE GESTION LOCATIVE

le +

Avant la formation, suivez votre module elearning  "La vie du contrat de location". (détail p. 24)



## PUBLIC

Personnel des centres d'appel des réclamations clients. Personnel d'accueil ou de proximité devant apporter un premier niveau de réponse au locataire.

Personnel des services de gestion locative récemment recruté ou muté.



## OBJECTIFS

- › repérer le processus de demande de logement et d'attribution
- › identifier les principales obligations des parties
- › analyser les impacts des changements de situations familiales sur le bail
  - › déterminer les règles du congé du locataire.



## PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Apports sur les dispositions législatives. Échanges à partir des questions des participants et des documents internes aux organismes bailleurs représentés.

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

## PRÉ-REQUIS

Aucun.

Répondre aux questions de façon claire et ainsi satisfaire parallèlement aux exigences d'information des demandeurs de logements sociaux mais aussi aux locataires ; tels sont les enjeux pour le personnel d'accueil.

Or l'évolution incessante de la législation et les exigences croissantes des clients nécessitent d'avoir une vision globale de la gestion locative afin d'apporter une première réponse.

## CONTENU

### ATTRIBUTIONS DES LOGEMENTS

#### Enregistrement

- › formulaire de la demande de logement Cerfa N°5
- › modalités d'enregistrement
- › attestation d'enregistrement

#### Droit à l'information

- › information du demandeur

#### Instruction de la demande

- › constitution du dossier : pièces obligatoires, dérogatoires et complémentaires
- › conditions d'attribution
- › publics prioritaires / DALO
- › réservataires

#### Attribution du logement

- › Commission d'Attribution Logement et de l'Examen d'Occupation des Logements (CALEOL)

#### Les pouvoirs de la CALEOL en cas de sur-occupation, sous-occupation, dépassement de plafonds de ressources...

- › décisions après examen triennal des conditions d'occupation des logements

### GESTION LOCATIVE

#### L'entrée dans les lieux

- › la signature du bail et ses différentes clauses et annexes obligatoires
- › l'état des lieux

#### L'occupation des lieux

- › les obligations du locataire : paiement du loyer, entretien du logement, jouissance paisible, assurance, modifications dans le logement...
- › les obligations du bailleur
- › les changements de situations familiales en cours de bail : mariage, séparation, décès...

#### La clause de solidarité

#### Les aspects économiques du bail

- › définition des différents termes rencontrés dans le contrat de location

#### Le congé du locataire

- › la forme
- › les préavis réduits

#### Le décès du locataire

- › le transfert de bail
- › décès avec héritier connu
- › décès avec succession vacante.

## ANIMATION

Hélène FEILDEL, Consultante-formatrice ou Pégagie N'GUESSAN, Consultante spécialisée gestion locative.

## DATES CLASSE VIRTUELLE

29 février et 1<sup>er</sup> mars 2024  
29 et 30 avril 2024  
24 et 25 septembre 2024

**PRIX NET : 1440 EUROS** - 14 h de formation

Ce prix comprend l'accès à la plateforme de diffusion.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :** Véronique ROUCHOSSÉ - 06 60 98 55 46. [veronique.rouchosse@afpols.fr](mailto:veronique.rouchosse@afpols.fr)

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. [referenthandicap@afpols.fr](mailto:referenthandicap@afpols.fr)